Renseignements généraux

BUREAU MUNICIPAL					
TÉLÉPHONE: 418 775-8188			TÉLÉCOPIEUR: 418 775-8177		
JOUR	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
HEURES D'OUVERTURE	8H00 À 12H00 13H00 À 17H00	8H00 À 12H00 13H00 À 17H00	8H00 À 11H00 13H00 À 16H00	10H00 À 18H00	FERMÉ

Personnel

Directrice générale..... Line Fillion .....418 775-8188, poste 0
Maire..... Jennifer Laflamme 418 318-2544
Employés municipaux ..... Jonathan Boucher..... 418 318-4399
Réjean Ouellet
Inspecteur en urbanisme..... Michel Lagacé .....418 775-8188, les mardis après-midi
Agent en milieu rural ..... Renaud Bisson-Dion .....418 775-8445, poste 2203
Coordonnatrice en loisirs..... Josy-Anne Bérubé..... 418 732-6684

Séances du conseil

1er lundi du mois à 20h00, sauf exception

Membres du conseil

MAIRE
Jennifer Laflamme

CONSEILLÈRES, CONSEILLERS

VACANT..... Siège N° 1
Pierre Lévesque..... Siège N° 2
Marie-Ève Rioux ..... Siège N° 3
Lucette Algerson ..... Siège N° 4
Rock Bérubé ..... Siège N° 5
Sonia Dussault..... Siège N° 6

Responsables des organismes de la municipalité

Fabrique:.....Réjeanne Ouellet, présidente.....418-775-6324
Association sportive:.....Cynthia Ouellet, présidente.....418-775-6324
Défi-Relance: .....Nicole St-Laurent, vice-présidente.....418-775-7319
Comité d'Économie Sociale .....Jacques Blanchette, président.....418-785-0797
Comité du patrimoine.....Gino Caron, président.....418-739-3365

LE MESSAGER

Volume 18, numéro 1

Un jour la joie,
un jour la tristesse mais
tous les jours le sourire

MUNICIPALITÉ DE PADOUE

DATE DE TOMBÉE DU JOURNAL

17 FÉVRIER 2022

Il n'y a maintenant qu'un seul moyen de faire parvenir vos articles, photos numériques, etc. soit par *Internet* au:

padoue@mitis.qc.ca

Le Messager peut être consulté sur le site Internet de la municipalité au:

www.municipalite.padoue.qc.ca

Bien vouloir prendre note que vos publications doivent être prêtes à publier. Cela signifie qu'elles doivent être corrigées et mise en page adéquatement. La Municipalité se réserve le droit de modifier la mise en page à des fins de présentation.

Sommaire

1. Page couverture
2. Sommaire, date de tombée
3. Dates des séances du conseil
   Notez bien
4. Mot de la Maire
5. Photos du sentier
6. Implication citoyenne
7. Règlement d'imposition
8. Avis d'élection
9. Avis d'élection
10. Onglet loisir inter municipal
11. Onglet loisir inter municipal
12. Onglet loisir inter municipal
13. Prêt de raquettes – Ass. Sportive
14. Offre d'emploi – Agent de vitalisation
15. Message de Jean Baptiste, prêtre
16. Mot vert du mois de février 2022
17. Vœux d'anniversaires et Horaire des messes du mois de février 2022
18. Informations – bacs matières résiduelles
19. Calendrier des collectes
20. Renseignements généraux

BUREAU FERMÉ :

DU 21 AU 25 FÉVRIER 2022 : VACANCES

Bac bleu - Récupération

Matières	Acceptées	Refusées
Papier	Journal, livre, revue, circulaire, catalogue, annuaire téléphonique, sac brun, enveloppe	Papier ciré, mouchoir, essuie-tout
Carton	Ondulé, carton plat, carton-pâte, carton de lait, tétrapack, boîte en carton et métal (jus)	Carton ondulé ciré
Verre	Bouteille et pot de verre	Vaisselle, pyrex, céramique, porcelaine et vitre
Plastique	Numéro 1, 2, 3, 4, 5 et 7, Numéro 6 rigide Sacs de plastique, plastique agricole	Cellophane, sac de croustilles, PVC, vinyle, plastique no. 6 expansé (styromousse) et sans numéro
Métal	Boîte de conserve, canette, couvercle, papier et assiette d'aluminium, pièce de métal	Pile, canette d'aérosol et contenant de propane

Bac brun - Matières organiques

Acceptées	Refusées
RÉSIDUS ALIMENTAIRES (crus, cuits ou périmés) · Fruits et légumes · Viandes, volailles et os · Poissons, fruits de mer · Oeufs et coquilles · Écales de noix et noyaux de fruits · Produits laitiers · Graisse animale et végétale · Pâtes, pain, céréales, riz · Gâteaux, biscuits, bonbons · Tartinade, confiture, condiments · Café, filtres à café et sachets de thé · Aliments frits ou en sauce RÉSIDUS VERTS · Fleurs et plantes · Résidus de désherbage PAPIERS ET CARTONS SOUILLÉS · Papier journal · Sacs en papier · Boîtes de pizza, de pâtisserie · Essuie-tout · Serviettes de table	· Matières recyclables · Animaux morts, excréments d'animaux et litière, os d'équarrissage · Couches, tampons et serviettes hygiéniques · Liquides (huile, soupe, lait, jus, café) · Cartons de lait et de jus · Vêtements · Mousse de sécheuse et poussière · Produits de jardinage et engrais · Résidus domestiques dangereux · Produits ménagers et savon · Produits pharmaceutiques · Cendres, même refroidies · Arbustes et branches · Feuilles d'automne · Sciure et copeaux de bois · Terreau d'empotage, terre ou sable · Résidus d'agriculture commerciale **SACS** en plastique TOUS les sacs en plastique sont REFUSÉS même les sacs biodégradables et compostables

Collecte des encombrants

Les vieux poêles, frigos et matelas sont acceptés.
Les matériaux de constructions, pneus et branches sont interdits.
Réservation obligatoire au 418 936-3255 ou au 418 936-3420

Dépôt vert – Branches et feuilles

En face de la caserne incendie, 249, chemin de la Station. **15 mai au 15 octobre. Réservé aux citoyens de Métis-sur-Mer.** Branches et feuilles uniquement.

Pour plus d'information

Vincent Dufour, coordonnateur
Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles
des MRC de La Matapédia et de La Mitis
Téléphone : 418 775-8445, poste 1138 Courriel: matresi@mitis.qc.ca

Municipalité de Métis-sur-Mer
138, rue Principale, Métis-sur-Mer (Québec), G0J 1S0
Téléphone : 418 936-3420 Télécopieur : 418 936-3117
Courriel : metissurmer@mitis.qc.ca

Écocentre de La Mitis

Accepté

Matériaux de construction
· Bois, portes, fenêtres, vitre, tôle
· Asphalte, brique et béton
Bois, branches, résidus verts
Appareils électroniques
· Reconnus par le programme ARPE
Ampoules fluocompactes
· Programme Recyc-Fluo
Pneus
· Diamètre maximum de 48 pouces
Métaux ferreux et non ferreux
Encombrants
· Meubles, électroménagers, vaisselle, bibelots, cadres, etc.
Résidus domestiques dangereux
· Peinture, piles, batteries, huiles usées, bonbonne de gaz, aérosol

Inscription obligatoire pour tous. Une preuve de résidence et une pièce d'identité sont requises, ainsi qu'un permis de rénovation / construction / démolition si applicable. Déchets domestiques refusés. Des frais s'appliquent à certains services

Coordonnées

428, chemin Perreault Est,
Mont-Joli (Près de l'aéroport)
418 785-0055

Horaire

1er nov. au 30 avril
Lundi au vendredi
8h00 à 16h00

1er mai au 30 octobre
Lundi au vendredi
8h00 à 16h45
Samedi
8h00 à 12h00 / 12h30 à 15h45

PROCHAINES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

MUNICIPALITÉ DE PADOUE

Lundi, 7 mars 2022
Lundi, 4 avril 2022
20h00
Séances à huis clos

NOTEZ BIEN

Lors de la cueillette des matières résiduelles, S.V.P. veuillez placer vos bacs (noir, vert, bleu ou brun) dans l'emprise de votre cour afin de garder les voies de circulation libre de toutes entraves et d'éviter des bris inutiles tant à vos bacs qu'aux équipements municipaux.

Les séances du conseil seront tenues à huis clos jusqu'à ce que la santé publique nous autorise des rencontres en présentielles.

Pour les personnes intéressées à assister aux séances, il est possible de le faire via TEAMS. Vous devez faire part de votre intention via l'un des moyens suivants:

- Messenger
- Téléphone 418 775-8188

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

Janvier est déjà derrière nous, la nouvelle année est bien entamée. Mois hivernaux de résolutions, de réflexions, de cocooning pour certains et de plaisirs hivernaux pour d'autres. Pour les amoureux des sports d'hiver ou tout simplement pour ceux qui ont la bougeotte, vous serez heureux d'apprendre qu'un nouveau sentier de raquettes et de ski de fond est maintenant accessible ici même dans notre Municipalité. Débutant sur le terrain du poste d'eau de la municipalité en avant du Bar L'Entrain, vous pouvez même y stationner votre voiture et suivre la voie aménagée.

Nous avons la chance d'avoir accès à cet endroit d'évasion dans la beauté et le calme de la nature. Je demande à chacun d'être respectueux et de ne pas laisser de déchets derrière vous. Comme le dirait une personne que je respecte beaucoup: « Si vous avez de la place pour l'apporter, vous avez de la place pour le ramener. » Il est question de respect envers la nature et notre environnement en ne laissant pas de trace de notre passage mais aussi de respect envers ceux qui nous permettent l'accès à leur terrain, soit monsieur Guy Blanchette et sa femme madame Sylvie Audet. Je vous remercie du fond du cœur de croire au potentiel de notre village en vous impliquant comme vous le faites. La mise en place d'un tel sentier nécessite plusieurs ressources. En plus des généreux propriétaires, plusieurs bénévoles ont mis la main à la pâte afin de dégager et de débroussailler le tracer. Un énorme merci à messieurs Julien Lavoie, Guillaume Paradis, David Bérubé et Michaël Ouellet. De plus, ce projet n'aurait pu voir le jour sans l'essentielle contribution en temps, en équipements et en entretien de monsieur Gino Paradis et madame Nancy Dionne. Vous trouverez une image du tracé du sentier sur la page suivante. Pour ceux qui ont l'habitude d'aller faire de la motoneige dans ces champs, nous vous demandons de bien vouloir faire attention pour ne pas briser tout ce travail. Le sentier fait le tour du champs sur les bords. Alors le milieu est pour vous!

En plus de ce sentier pour se dégourdir les jambes, la glace de notre patinoire est superbe! Grâce aux bons soins de plusieurs bénévoles dont monsieur Marc Desrosiers, madame Emmy Desrosiers (qui en plus de ne pas avoir manqué un seul entretien, sont ceux qui initient le travail que cela demande), messieurs Guillaume Paradis, Martin Poisson Antoine et Samuel Lavoie, il est possible de profiter des bels après-midi d'hiver patins aux pieds! Encore une fois, sans tous ces bénévoles qui contribuent à la vitalité et au rayonnement de notre municipalité, rien ne serait possible. L'horaire de la patinoire se trouve à la section inter municipale du présent Messager. Si vous avez des besoins en dehors de ces heures d'ouvertures, je vous invite à communiquer avec moi afin que je puisse vous aider. Vous trouverez le numéro pour me contacter à l'endos de notre journal municipal.

Jennifer Laflamme, Maire

C'est votre anniversaire lors des mois de février ou de mars? Les conseillères et conseillers ainsi que les employés de la municipalité se joignent à moi pour vous souhaiter une agréable journée! Profitez-en bien avec ceux qui vous sont chers.

HORAIRE DES MESSES
FÉVRIER 2022

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
	01	02	03	04	05	06
GR: Abbé Gérard ROY		**Présentation du Sgr** 9h - Mont-Joli (J)	10h - St-Rosaire (J)		16h - St-Joseph (GR) 16h - Les Boules (J)	9h - Ste-Flavie (J) 9h30 - St-Gabriel (P) 10h - Ste-Jeanne-D'Arc (PB) 10h30 - Ste-Luce (J) 11h - Les Hauteurs (P)
07	08	09	10	11	12	13
	16h - Rés. Mont-Joli(P)	9h - Mont-Joli (P)	10h - St-Gabriel (J)	**ND Lourdes** 14h - M. Octavie (J)	16h - St-Charles (P) 19h - Ste-Angèle (J)	9h - Price (P) 10h - St-Anaclet (J) 10h30 - Mont-Joli (P)
14	15	16	17	18	19	20
14h - Villa Vents et Marées (P)		9h - Mont-Joli (J) 16h30 - Héritage (P)		10h - P. Luceville (J)	16h - St-Joseph (J) 16h - Les Boules (P) 19h - La Rédemption(J)	9h - St-Donat (NL) 9h - Ste-Flavie (P) 9h30 - St-Gabriel (J) 10h30 - Ste-Luce (NL) 11h - St-Octave (P)
21	22	23	24	25	26	27
	14h - Villa St-Rémi, Price (P)	9h - Mont-Joli (P)	10h - St-Gabriel (J)		16h - St-Charles (J) 19h - Ste-Angèle (P)	9h - Price (J) 10h - St-Anaclet (P) 10h30 - Mont-Joli (J)
28						

Le Mot vert du mois – « Éviter le Gaspillage Alimentaire » - Février 2022

Bonjour à vous,

Quand j'étais jeune, on me disait « *fini ton assiette, il y a des enfants dans d'autres pays qui n'ont rien à manger* ». Si mon empathie envers ces enfants a contribué à la réduction du gaspillage alimentaire à l'époque, vous m'en voyez heureux, mais le problème est loin d'être réglé. Au Canada, c'est 11,2 MILLIONS de tonnes de résidus alimentaires qui auraient dû être mangés qui sont perdus ou jetés, assez pour nourrir tout le Canada (et bien des enfants) durant 5 mois! En moyenne, chaque foyer gaspille l'équivalent de 1000$ par année! Alors, comment réduire ce gaspillage alimentaire à la maison?

Planifiez vos repas : Ça vous permettra de n'acheter que les aliments que vous allez vraiment manger à l'épicerie. Vérifiez votre frigo avant de partir pour ne pas acheter inutilement.

Pensez « Deux-pour-un » : Si vous faites un repas où il y aura des restes, pensez à un second repas qui les utilise. Par exemple, vous mangez des tacos et il reste de la viande, faites des wraps le lendemain!

Mangez d'abord le périssable : Utilisez par exemple les fruits de mer et la viande d'abord avant d'aller vers les pâtes alimentaires et produits laitiers qui sont plus durables.

Pensez à utiliser des ingrédients congelés : Ces aliments contiennent souvent autant sinon plus de nutriments que le frais et se conservent plus longtemps.

Congelez : Vous faites trop de lasagne, trop de soupe, trop de pizza? Congelez des portions équivalentes à vos repas. En même temps, vous aurez du prêt à manger rapide et santé plus tard!

Utilisez bien votre frigo :

- Tiroir à humidité élevée : Pour les légumes qui se flétrissent rapidement tels que les carottes, brocolis, choux, concombres, piments, etc.
- Tiroir à humidité faible : Pour les fruits et légumes qui pourrissent rapidement tels que les pommes, raisins, champignons, melons, oranges, etc.
- La partie inférieure est la plus froide, idéale pour la viande.
- La partie centrale est idéalement pour les produits laitiers et les œufs, etc.
- La partie supérieure convient aux restes, prêts-à-manger, petits fruits, etc.
- La porte, plus chaude, est pour les condiments.

Évidemment, ceci n'est qu'un sommaire rapide. Vous pouvez visiter le site J'aime Manger Pas Gaspiller (lovefoodhatewaste.ca/fr/) pour plus de trucs et astuces. Bonne réduction et tant qu'à y être, utiliser l'argent économisé pour l'aide alimentaire!

Vincent Dufour, coordonnateur en gestion des matières résiduelles

Régie intermunicipale de traitement DES MATIÈRES RÉSIDUELLES
MRC de La Matapédia et de La Mitis

Site web : www.ecoregie.ca
Courriel: matresi@mitis.qc.ca
Tél. : 418-775-8445, poste 1138

Implication citoyenne (Partie 2)

En qualité de nouvelle administration, nous avons convenu, lors de nos rencontres, que nous allions consulter tous les citoyens et citoyennes de Padoue, quant à la question: Qu'allons-nous faire de l'école?

Vous pouvez également participer aux rencontres en nous posant des questions sur l'état d'avancement des objectifs de la MADA ou venir nous proposer des projets qui **nous** permettront d'atteindre ces objectifs lors des séances du Conseil ayant lieu le premier lundi du mois. Pour que ces objectifs se réalisent, il est nécessaire d'avoir des citoyennes et citoyens impliqué(e)s.

Afin d'avoir des citoyennes et citoyens impliqués, il est important d'accorder des périodes d'expressions à tous, quelque soit leur âge. C'est ce que la présente administration s'engage à faire.

C'est à partir de toutes les idées citoyennes (n'oublions pas que les élu(e)s sont aussi des citoyennes et citoyens…) que le conseil pourra élaborer un agenda de réalisation.

De plus, j'ai quelques idées à partager concernant l'expression citoyenne car l'expression est aussi une façon de s'impliquer.

Plusieurs options s'offrent à nous:

- Exposer, sur les murs de l'édifice communautaire de Padoue, des tableaux de nos artistes, des photos de notre histoire, des poèmes de nos écrivains/écrivaines de tous les âges;
- Nommer nos salles (locaux) à partir de ceux qui ont marqué l'histoire de notre municipalité;
- Créer, innover avec des entreprises dans un incubateur local via un mandataire;
- Inclure un comité jeunesse avec une vision qui aura comme mandat de nous informer d'un Padoue de demain. Ce comité pourrait être responsable de créer un sondage sur ce que les jeunes veulent voir naître comme services de proximité à Padoue.

Le développement des services du village se fera au rythme de l'implication citoyenne et à l'image de la vision des membre de la municipalité.

Je demeure disponible pour l'écoute des différentes idées de développement communautaire, pour toutes questions relatives aux besoins de développement de services de proximité et pour entendre toutes les idées de développement économique pour une municipalité d'aujourd'hui travaillant pour demain.

En attendant de vous rencontrer, je continue d'en **apprendre** concernant les obligations de gestion de la municipalité et des requis qui en découlent. Tout ça est nouveau pour moi. Je vous avoue candidement que ce qui m'anime, c'est le terrain ; le concret. Voilà pourquoi je vous invite à consulter le site de la municipalité.

Je trouve intéressant de vous communiquer de l'information. Peut-être étiez-vous déjà au courant pour ces axes? Si tel est le cas, venez en discuter avec nous lors de la prochaine séance du Conseil!

Sonia Dussault
Responsable du suivi Défis relance
Soniadussault@hotmail.com
418.775.7810

1 Plan d'action – Padoue (référence : Le Vire-Vent, politique « Municipalité amie des aînés de la Mitis 2020-2025)
Nb : il y aurait 29 actions prévues liées à ces axes. Vous pouvez demander de l'information auprès de notre municipalité.
Site de la municipalité : http://www.municipalite.padoue.qc.ca/node/164

Chers Frères et Sœurs,

En vous adressant ces quelques mots, je voudrais vous assurer de mes prières et vous encourager, au Nom de notre Seigneur Jésus, à tenir bon en ces moments difficiles dû à la pandémie.

En ce mois de février, tournons-nous vers la Vierge Marie, Notre Dame de Lourdes, célébrée vendredi, 11 février, et demandons Lui de nous obtenir la grâce d'une vie normale et paisible.

Portons ensemble dans nos prières, nos frères et sœurs malades, tous ceux et celles qui sont durement éprouvé et les familles endeuillées.

Sainte Marie, Mère de Dieu, Priez pour nous!

Jean-Baptiste Allico,

prêtre modérateur

OFFRE D'EMPLOI

Agent ou agente en vitalisation

Description du mandat :

Sous l'autorité du comité intermunicipal de Padoue, Grand-Métis et Saint-Octave-de-Métis, la ressource devra travailler pour rendre nos milieux plus attractifs et rayonnants.

Elle devra; travailler en comité dans l'intérêt des les trois municipalités, accompagner les municipalités et les organismes afin de faciliter, stimuler et réaliser différents projets structurants, soutenir les démarches et projets qui seront mis de l'avant par les municipalités et les organismes locaux de celles-ci, et travailler au besoin comme chargé de projet afin de concrétiser certaines actions.

De plus, la ressource devra travailler de concert avec les organismes pour planifier et mettre en place une démarche de mobilisation de la population quant au développement des milieux.

Profil :

- Formation universitaire dans un domaine pertinent (développement régional, science sociale, etc.) ou expérience professionnelle pertinente;
- Connaître la suite Office;
- Posséder une voiture et un permis de conduire valide;
- Être disponible en dehors des heures normales de bureau.

Personnalité :

- Autonome
- Structuré
- Responsable
- Dynamique
- Leader
- Sens de l'écoute et d'analyse
- Créatif
- Ponctuel

Conditions du poste :

- Entre 20 et 35 heures/semaine ;
- Horaire variable selon les besoins du poste ;
- Lieu de travail : municipalités de Grand-Métis, Padoue, Saint-Octave-de-Métis et télétravail si applicable ;
- Salaire : établi selon les compétences du candidat retenu.

Envoyez votre curriculum vitae à madame Chantal Tremblay par courriel au : *grandmetis@mitis.qc.ca*
Ou par la poste au : 70 chemin Kempt, Grand-Métis (Qc), G0J 1Z0

Seuls les candidats retenus seront contactés.

Les entrevues se tiendront dans la semaine du 14 février.

Date limite pour postuler : 15 février 2022 **Date d'entrée en fonction : 7 mars 2022**

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PADOUE

RÈGLEMENT D'IMPOSITION DE TAXES FONCIÈRES ET DE SERVICE

RÈGLEMENT NUMÉRO 260-2021

ATTENDU QU'il y a lieu d'adopter un règlement pour l'imposition des taxes foncières et de service pour l'année financière 2022.

ATTENDU QUE pour le faire, il faut se conformer au contenu du budget municipal 2 adopté à la session spéciale du Conseil municipal, tenue le 15 décembre 2021;

ATTENDU QU'il faut modifier l'article 01 du règlement 50, règlement autorisant l'imposition de la taxe de service, de la cueillette et du transport des matières résiduelles;

ATTENDU QU'un avis de motion fût régulièrement donné par madame Marie-Ève Rioux à la session spécial du conseil municipal, tenue le 15 décembre 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Sonia Dussault et résolu à la majorité des membres présents qu'un projet de règlement portant le numéro 260-2021, soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété ce qui suit :

ARTICLE 1 : Une taxe de **1.50** % du cent dollars d'évaluation foncière sera imposée à chaque contribuable d'après sa valeur inscrite au rôle d'évaluation en vigueur incluant la contribution gouvernementale imposée pour le service de la Sûreté du Québec ainsi que la contribution à la M.R.C. de La Mitis pour les équipements supralocaux;

ARTICLE 2 : De remplacer les mots suivants de l'article 01 du règlement 50 par : qu'afin de réaliser la somme nécessaire aux dépenses de la cueillette et du transport des matières résiduelles, qu'une taxe de service soit imposée au montant de :

Un tarif de **110.00 $** sera imposé par feu, logement ou unité de logement tel que prescrit par le code du bâtiment, servant d'habitation ou de bureau;

Un tarif de **58.00 $** sera imposé par feu, logement ou unité de logement non habité, ainsi que les chalets situés le long des routes et chemins qui sont entretenus l'hiver et dont le service des vidanges y passe;

Un tarif de **135.00 $** sera imposé pour chaque commerce, petite industrie, auberge, ferme et garage en cette municipalité;

ARTICLE 3 : Tout compte de taxe dépassant la somme de 300.00 $ pourra être payé en 4 versements.

ARTICLE 4 : Le présent règlement portera le numéro 260-2021 de la Municipalité de Padoue et entrera en vigueur selon la loi.

SIGNÉ : _____ SIGNÉ : _____
Jennifer Laflamme, maire Line Fillion, secrétaire-trésorière

Avis public d'élection

Municipalité Padoue
Date du scrutin: 2022-04-10

Par cet avis public, Line Fillion, présidente d'élection, annonce les éléments suivants aux électrices et aux électeurs de la municipalité.

1. Le ou les postes suivants sont ouverts aux candidatures:

Poste de conseillère ou conseiller 1

2. Toute déclaration de candidature à l'un de ces postes doit être produite au bureau de la présidente d'élection aux jours et aux heures suivants :

Du 18 février au 4 mars 2022

Horaire
Lundi: 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h
Mardi: 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h
Mercredi: 8 h à 11 h et de 13 h à 16 h
Jeudi: 10 h à 18 h

Attention : vendredi, 4 mars 2022, le bureau sera ouvert de 9 h à 16 h 30 de façon continue.

3. Si plus d'une personne pose sa candidature à un même poste, vous pourrez exercer votre droit de vote en vous présentant au bureau de vote qui vous sera assigné, e**ntre 9 h 30 et 20 h, aux dates suivantes :**

Jour du scrutin : **Dimanche, 10 avril 2022**

Jour de vote par anticipation : **Dimanche, 3 avril 2022**

Mesures exceptionnelles liées à la situation sanitaire
(vote par correspondance – COVID-19)

Vous pourrez voter par correspondance si vous êtes dans l'une des situations suivantes :
• Vous êtes domicilié(e) dans un établissement de santé admissible;
• Vous êtes domicilié(e) dans la municipalité, mais incapable de vous déplacer pour des raisons de santé ou vous êtes une proche aidante ou un proche aidant domicilié à la même adresse qu'une telle personne;

1 Les établissements de santé admissibles sont les centres hospitaliers, les CHSLD, les centr**es de réad**aptation et les résidences privées pour ainés inscrites au registre constitué en vertu de la *Loi sur les services **de santé et les services s**ociaux (chapitre S-4.2) et les centres hospitaliers e**t les centres** d'accueil au sens de la Loi sur les service**s de santé et les services s**ociaux pour les autochtones cris (chapitre S-5). SM-1 (21-04) Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, art. 99 Règlement sur le vote par correspondance, art. 5*

ASSOCIATION SPORTIVE

Compte tenu que l'on ne peut se rassembler, l'Association Sportive vous donne la chance de faire de la raquette.

Nous avons des raquettes pour enfants et pour adultes.

Pour un prêt d'une heure ou deux ou bien d'une demi-journée ou une journée, veuillez contacter Réjeanne 418 775 6324.

Horaire des patinoires

Saint-Octave-de-Métis

Lundi au jeudi:	13h à 16h
	18h30 à 21h
Vendredi:	18h30 à 21h
Samedi:	13h à 16h
	18h30 à 21h
Dimanche:	13h à 16h

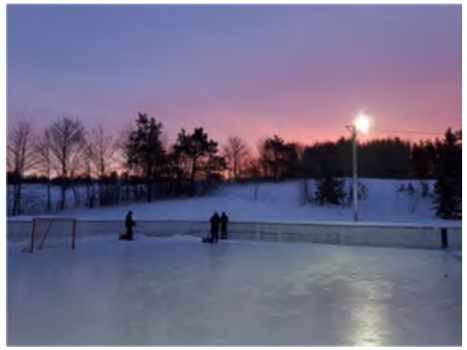

Padoue

Lundi:	Fermé

(sauf exception, journées fériées et pédagogiques—9h30 à 21h)

Mardi à jeudi:	16h30 à 21h
Vendredi:	16h30 à 22h

(sauf exception, journées fériées et pédagogiques—9h30 à 22h)

Samedi:	9h30 à 22h
Dimanche:	9h30 à 20h

Un énorme merci à nos responsables et bénévoles qui font un travail exceptionnel!

Sentier Mitiwee

Si vous êtes à la recherche d'une activité extérieure, le sentier Mitiwee reliant les municipalités de Grand-Métis et de Price est l'endroit tout désigné pour une randonnée de raquettes. Vous pourrez admirer des points de vue épatants en plus de pouvoir profiter d'un coin repas extérieur. L'occasion parfaite pour un picnic. N'oubliez pas votre thermos de chocolat chaud ou de café! L'accès est possible à partir du stationnement situé à côté des Excavations Léon Chouinard et Fils Ltée, sur la route 234.

Avis d'élection (suite)

Entre dimanche *20 mars 2022 et mercredi 30 mars 2022, vous devez respecter une ordonnance ou une recommandation d'isolement des autorités de santé publique, car vous :*

- o êtes de retour d'un voyage à l'étranger depuis moins de 14 jours;
- o a*vez reçu un diagnostic de COVID-19 et êtes toujours considéré(e) comme* porteur(teuse) de la maladie;
- o présentez des symptômes de COVID-19;
- o a*vez été en contact avec un cas soupçonné, probable ou confirmé de COVID-19 depuis* moins de 14 jours;
- o êtes en attente d'un résultat de test de COVID-19.

Pour voter par correspondance, vous devez faire une demande verbale ou écrite en communiquant avec la présidente ou le président d'élection au plus tard mercredi, 30 mars 2022.

Les bulletins de vote par correspondance seront expédiés à partir du 31 mars 2022.

Si vous êtes inscrit(e) au vote par correspondance et que vous n'avez pas reçu vos bulletins de vote quelques jours après leur envoi, vous pourrez communiquer a*vec la présidente d'élection pour en* ***recevoir de nouveaux.***

Les bulletins de vote devront être reçus au bureau de la présidente ou du président d'élection au plus tard vendredi, 8 avril 2022 à 16h30.

Si vous demandez de voter par correspondance car vous devez respecter une ordonnance ou une recommandation d'isolement des autorités de santé publique, votre demande sera valide uniquement pour le scrutin en cours. Si vous êtes dans une autre des situations présentées ci-haut, votre demande sera valide pour le scrutin en cours et pour les recommencements qui pourraient en découler.

5. La personne suivante a été nommée secrétaire d'élection : Diane Plante

6. Vous pouvez joindre la présidente d'élection à l'adresse et au numéro de téléphone ci-dessous.

Adresse: Bureau municipal
215, rue Beaulieu, Padoue, Québec GOJ 1XO
Téléphone : 418-775-8188, poste 0

Signature

Donné à Padoue, 1er février 2022

Line Fillion, Présidente d'élection

Dépôt de bulletin de candidature :

Au 171, rue Gagnon à Padoue

Lundi 21 février : 9h à 17h
Mardi 22 février : 9h à 17h
Mercredi 23 février : 9 h à 17h

Au 215, rue Beaulieu à Padoue

Lundi 28 février : 8h à 17h
Mardi 1 mars : 8h à 17h
Mercredi 2 mars : 8h à 11h, 13hà 17h
Jeudi 3 mars : 10h à 18h
Vendredi 4 mars : 9h à 16h30

ONGLET LOISIR INTERMUNICIPAL

Soirées sportives à Padoue

Les soirées sportives sont sur pause, bien sur en raison de la pandémie. Nous vous invitons tout de même à aller suivre la page *Facebook* ***Comité sportif intermunicipal*** afin de tout savoir sur les activités qui seront offertes.

Vous pouvez également communiquer avec Guillaume Pelletier au 418 509-0106 ou Josy-Anne Bérubé au 418 732-6684 et avoir plus d'information**.**

Sortie à l'Océanic – Reportée

En raison de la pandémie, la sortie à l'Océanic n'a malheureusement pas pu avoir lieu. Ce sont quarante personnes qui étaient inscrites. Une belle collaboration une fois de plus entre les *Blés d'Or de la Métis* et le *Comité Jeunesse intermunicipal.* Ce n'est que partie remise lorsque les conditions seront favorables.

Activité plaisir d'hiver – Jardins de Métis

L'événement ***Plaisirs d'hiver*** est de retour aux Jardins de Métis, **le dimanche 6 mars, de 12 h à 16 h**. Le site sera accessible aux visiteurs qui auront l'occasion de découvrir la beauté des jardins l'hiver. Comme chaque année, des sentiers seront balisés et un circuit vous sera proposé afin de pouvoir pratiquer aisément la raquette (le ski de fond ne sera pas permis). Un sentier un peu plus long et un peu plus sportif mènera à l'embouchure de la rivière Mitis.

Selon la météo et les mesures sanitaires en vigueur, l'événement pourrait être reporté ou annulé.

L'événement se précisera au cours des prochaines semaines. Consultez notre site internet jardinsdemetis.com et suivez-nous sur les réseaux sociaux.

Mot de votre coordonnatrice en loisir - Retour sur l'année 2021

Comme les activités de loisirs sont pas mal toutes sur pause ces temps-ci avec la pandémie, j'ai choisi de faire un petit récapitulatif de l'année 2021, qui vite fait me semblait une année assez tranquille, mais après analyse, en a été une assez incroyables avec de belles réussites.

Voici ce qui a marqué nos municipalités l'an dernier :

-Création d'une trousse d'activité personnalisée pour la semaine de relâche;

-Organisation d'une disco patins à la patinoire de Padoue;

-Organisation de la première édition de la sculpture sur neige à Grand-Métis;

-Organisation d'une activité de Pâques au Sentier Mitiwee;

-Organisation de l'Halloween à Padoooo! avec le retour de l'implication bénévoles et plusieurs nouveautés;

-Retour de la programmation d'activités estivales habituelle (balle donnée, cinéma plein air, volleyball, etc.)

-Collaboration avec les municipalités de la Mitis dans le projet T'es-tu game? et dans le camp plein air ados – Grand Air Mitis;

-Innovation des comités organisateurs dans l'organisation des fêtes de la Saint-Jean-Baptiste;

-Implication de la Stratégie jeunesse inter municipale avec les soirées sportives et le calendrier inter municipal;

-Collaboration avec le Réseau Biblio du Bas-Saint-Laurent pour l'offre de quelques heures de conte en ligne.

-Ajout d'un volet piscine et d'un volet agroalimentaire au camp de jour;

-Réception de deux subventions du programme Nouveaux horizons pour l'investissement dans les locaux de l'Association Sportive de Padoue et du Cercle des Fermières de Saint-Octave-de-Métis;

-Collaboration entre les Pouces d'Octave et la municipalité de Saint-Octave pour le projet 100 degrés en agro alimentation;

-Implication des jeunes du dernier cycle de l'école primaire dans le Comité jeunesse inter municipal (14/15)

Ce ne sont que quelques exemples de tout ce qui a pu avoir lieu dans nos municipalités grâce à l'innovation, la persévérance et le don de soi. Un gros merci aux bénévoles et participants.